



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 18375

Texte de la question

M. Robert Lamy appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur les conclusions rendues publiques du rapport Roques, et qui fait figurer l'alcool parmi les produits toxiques et les drogues les plus dangereux. La diffusion de ce rapport ayant été faite au lendemain de violences commises par des hooligans lors de la coupe du monde de football, il lui demande si le classement de l'alcool dans la catégorie des drogues dont l'ecstasy ne fait pas partie ne reflète pas une position scientifique circonstancielle.

Texte de la réponse

Le rapport du professeur Bernard Roques vise à comparer la dangerosité, en particulier sur le cerveau, des différents toxiques et psychotropes, y compris l'alcool et le tabac, souvent associés à la prise d'autres drogues. Par ailleurs, le rapport attire l'attention sur les mécanismes physiopathologiques d'interdépendance entre les différents toxiques. Fort de cette étude, le Gouvernement souhaite en particulier développer la recherche et les actions de prévention de l'alcoolisme et de l'usage des drogues. Le secrétaire d'Etat à la santé précise à l'honorable parlementaire que ce rapport a été demandé au professeur Roques à la suite des rencontres nationales sur l'abus des drogues et des toxicomanies en décembre 1997, que ces conclusions sont basées sur une analyse rigoureuse de la littérature scientifique. Il n'avait donc aucune relation avec les regrettables événements qui se sont déroulés lors de la Coupe du monde de football.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18375

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 1998, page 4540

Réponse publiée le : 26 octobre 1998, page 5938